



Dossier de presse

Jeudi 28 mars 2024

État des lieux et perspectives de l'éclairage public à Grenoble



SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42



En septembre 2015, la Ville Grenoble signait un nouveau contrat de performance énergétique de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) avec Grenoble Lumière.

En décembre 2023, après 8 ans, le contrat est arrivé à échéance et l'heure est au bilan. Les résultats observés sont positifs avec une qualité de service portée au maximum, une consommation d'énergie et des coûts maîtrisés, un patrimoine reconstruit et la mise en œuvre d'un plan lumière.

Forte de ce bilan et des compétences acquises, à partir du 1^{er} janvier 2024, la Ville a fait le choix de renforcer son pôle éclairages urbains et réseaux électriques pour garder la maîtrise des études et de la programmation des travaux pluriannuelle. La partie maintenance et exploitation est désormais assurée par GreenAlp. Citéos Bouygues est responsable du marché de travaux.

BILAN DEPUIS 2015 : « SOBRIÉTÉ ET PERFORMANCE »

L'objectif principal du contrat portait sur le renouvellement du parc d'éclairage public et de réduction de la consommation énergétique. Avec des objectifs ambitieux à la signature du contrat, les résultats sont au-delà des objectifs fixés :

	Etat des lieux avant le CREM	Bilan après contrat
Nombre de points lumineux	19 400	17 040
Consommation annuelle	12,4 GWh	5 GWh
Taux de panne	entre 6 et 10%	0,4%
Coût de fonctionnement	1 000 000 €/an (TTC)	700 000 €/an (TTC)
Budget d'investissement	800 000 €/an (TTC)	1 562 500 €/an (TTC)

LE CREM EN QUELQUES MOTS

- ▶ Une modernisation rapide
- ▶ Une qualité de service maximale
- ▶ Une écoute présente
- ▶ Une adaptation aux enjeux environnementaux (abaissement systématique)
- ▶ Un perfectionnement technique des agent-es de la Ville



Suite à l'adoption du CREM ayant donné lieu à la création d'une régie municipale dédiée à l'éclairage public, un plan lumière a également été adopté en 2015. Grâce à lui, de nombreuses économies d'énergie ont été réalisées :

- ▶ **75 %** du parc d'éclairage de la ville renouvelé ;
- ▶ **70%** des points lumineux en LED ;
- ▶ **1 000** luminaires à détection de présence ;
- ▶ **100%** des luminaires avec abaissement de lumière en milieu de nuit ;
- ▶ **60 %** d'économie d'énergie ;
- ▶ **60 %** de pollution lumineuse en moins ;
- ▶ **75 %** de signalements d'usager-es en moins.

En outre, la création d'une gestion en régie a permis de mettre en place un conseil d'exploitation très investi et ayant permis de challenger Grenoble Lumière sur des décisions pour aller plus loin dans la sobriété. La flexibilité de ce fonctionnement a notamment servi face à la **crise énergétique de 2022** lors de laquelle des **mesures ambitieuses** ont été rapidement mises en place pour réduire les consommations et la facture énergétique :

- ▶ Extinction de l'éclairage dans les parcs, à l'exception des principaux cheminements ;
- ▶ Extinction de l'éclairage patrimonial, des illuminations de Noël à 23h (contre 1h du matin auparavant) et de la Tour Perret ;
- ▶ Extinction des dispositifs d'éclairage public les plus consommateurs et les moins efficaces, notamment le long du tram C ;
- ▶ Abaissement de la luminosité d'un maximum de points lumineux de la régie lumière et mise en œuvre de 3 paliers d'abaissement de lumière pour les luminaires LEDs :
 - Abaissement initial de 15% ;
 - Abaissement en milieu de nuit de 50% ;
 - Abaissement en cœur de nuit de 70%.

L'abaissement de la luminosité et la mise en place des 3 paliers d'abaissement a impliqué la reprogrammation de 8 500 points lumineux cette année.

En plus des réductions déjà réalisées grâce au Plan Lumière, ces nouvelles mesures ont entraîné une économie de 9 % sur les consommations énergétiques liées à l'éclairage public.





© Ville de Grenoble

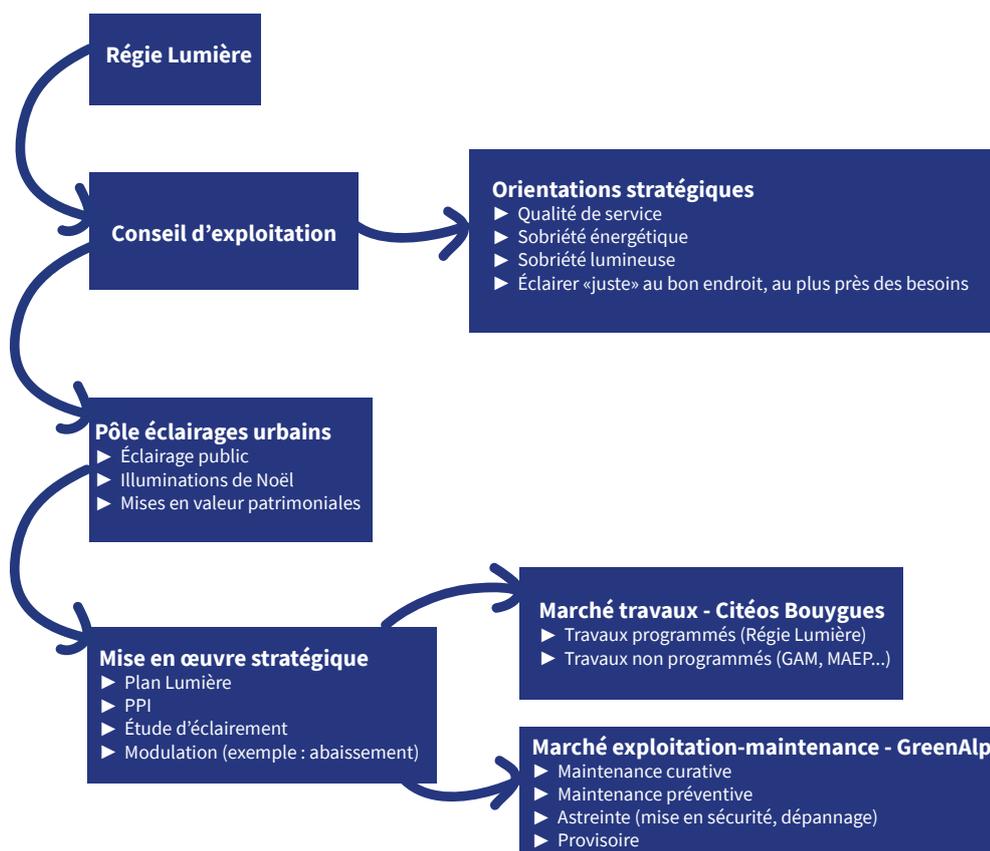
LES PERSPECTIVES : ALLER PLUS LOIN, MAINTENIR LA QUALITÉ DU SERVICE ET CONFORTER LES COMPÉTENCES

Ce contrat de 8 ans a permis à la Ville de Grenoble d'acquérir de nombreuses compétences en éclairage public lui permettant de piloter un contrat de maintenance – exploitation assuré par GreenAlp et un contrat de travaux mené par Citéos Bouygues tout en gardant la maîtrise des études et de la programmation de travaux pluriannuelle. Ainsi pour mettre en œuvre ce nouveau fonctionnement, le pôle éclairages urbains et réseaux électriques a recruté et s'est restructuré avec : une responsable de pôle, un technicien bornes et coffres électriques, un technicien études et travaux éclairage ; un technicien exploitation et maintenance. Grâce aux investissements réalisés, la municipalité part d'une base solide et pourra continuer son engagement contre la pollution lumineuse et pour la sobriété énergétique en maîtrisant ses études et ses objectifs.

LES ENJEUX

- ▶ Maintenir un même niveau de qualité de service ;
- ▶ Poursuivre la rénovation du parc pour atteindre un 100 % LED à terme ;
- ▶ Conforter les compétences et l'expertise en interne ;
- ▶ Aller plus loin sur les enjeux environnementaux et de biodiversité (trame sombre tout en intégrant pleinement les enjeux de sécurité en milieu urbain ;
- ▶ Aller plus loin sur l'adaptation de l'éclairage public aux usages de l'espace public (parcs et jardins, lutte contre la pollution lumineuse, sobriété,...), et travailler sur l'identité nocturne du territoire.

NOUVEAU SCHÉMA D'ORGANISATION



POINTS LUMINEUX RÉNOVÉS DANS LE CADRE DU CREM



POINTS LUMINEUX À RÉNOVER (PRÉVUS DANS LA PPI)

